



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère du Développement à la Base,
de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes



4^{ème} Edition du Concours « Meilleurs Jeunes Entrepreneurs »

DANS LE CADRE DE LA PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES AU TOGO

LOME, TOGO

Du 06 Décembre 2022 au 17 Février 2023

NOTE CONCEPTUELLE

I. CONTEXTE DE LA COMPETITION	3
II. ENTITES RESPONSABLE DU CONCOURS	4
III. OBJECTIFS ET DEROULEMENT DU CONCOURS	4
3.1. Objectifs.....	4
3.2. Lancement	4
3.3. Secteurs d'activités retenus et la catégorie d'entreprises	4
3.3.1. Secteurs d'activités	4
3.3.2. Catégorie d'entreprises	5
3.4. Critères de sélection	5
3.4.1. Critères généraux.....	5
3.4.2. Critères spécifiques liés à chaque secteur d'activité	6
3.5. Composition du dossier de candidature.....	7
3.6. Communication	7
3.7. Documents obligatoires pour la participation au concours	7
3.8. Dépôt des dossiers de candidature	8
IV. ETAPES DE LA COMPETITION	8
A. Phase 1 : Sélection régionale	8
4.1. Etape 1 : Présélection des dossiers	9
4.2. Etape 2 : Étude des dossiers	9
4.3. Etape 3 : Visite et entretien avec les candidats.....	9
B. Phase 2 : Sélection nationale.....	10
C. Phase 3 : Cérémonie de remise des prix.....	10
V. CALENDRIER DU CONCOURS	10
VI. PARTENAIRES FINANCIERS	10
VII. PARTENAIRES D'EXECUTION	11

I. CONTEXTE DE LA COMPETITION

L'insertion socioéconomique des jeunes constitue l'une des préoccupations majeures des pouvoirs publics et de leurs partenaires au Togo.

L'une des solutions à cette préoccupation est le recours à l'auto-emploi et à l'entrepreneuriat. Les Très petites, Petites et Moyennes Entreprises (TPME) étant admises comme faisant partie des acteurs principaux de création d'emplois, il devient évident que le développement de l'esprit d'entreprise associé au renforcement de capacités des jeunes devrait permettre à moyen et long terme d'élargir le cercle national des entrepreneurs et contribuer à résoudre durablement le problème de chômage.

Fort de cette conviction, le gouvernement togolais à travers le Ministère du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes (MDBJEJ) met en œuvre divers mécanismes d'appui à l'auto emploi et à l'entrepreneuriat des jeunes. Il s'agit notamment du Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes (FAIEJ), du Projet d'Appui à l'Employabilité et à l'Insertion des Jeunes dans les Secteurs Porteurs (PAEIJ-SP), du Centre de Ressources en Entrepreneuriat Social (CeRES).

Certains jeunes accompagnés dans le cadre de la mise en œuvre de ces différents mécanismes ont su relever avec rigueur et abnégation, le défi de la mise en œuvre optimale de leurs projets d'entreprise.

Au regard de ce constat, le MDBJEJ a initié le concours intitulé "Meilleurs Jeunes Entrepreneurs" en vue de promouvoir l'excellence entrepreneuriale au sein de cette classe de néo-entrepreneurs. Ce concours a permis de primer, au total, 33 jeunes entrepreneurs pour le compte des trois premières éditions (2017- 2019). Il a par ailleurs permis d'identifier des "success stories" au Togo et de mobiliser des acteurs aux compétences variées autour de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes dans notre pays.

Dans la dynamique de renforcer la résilience, d'encourager et accélérer la relance des entreprises et initiatives portées par les jeunes entrepreneurs face au contexte économique difficile dû à la crise économique et ses conséquences telles que la cherté de la vie et la hausse des prix des produits de première nécessité, le MDBJEJ lance à travers le FAIEJ, le PAEIJ-SP et le CeRES la quatrième (4^{ème}) édition dudit concours "Meilleurs Jeunes Entrepreneurs". Ce concours ouvert à tous les jeunes entrepreneurs togolais dont l'âge est compris entre 18 et 45 ans Ce concours cible exclusivement les jeunes entrepreneurs **innovants et résilients bénéficiaires desdits mécanismes de promotion de l'entrepreneuriat**. Il rentre dans la droite ligne des actions de la Feuille de route gouvernementale 2020-2025 qui vise plus spécifiquement dans son axe 2 à dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie.

Ce concours sera aussi l'occasion, pour le MDBJEJ, de rencontrer et d'échanger avec les différentes bénéficiaires du FAIEJ sur des thématiques spécifiques devant leur permettre de booster leurs activités.

II. ENTITES RESPONSABLE DU CONCOURS

Le présent concours est organisé par le FAIEJ, le PAEIJ-SP et la Coalition nationale pour l'emploi des jeunes (CNEJ) via le CeRES sous l'impulsion du Ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes (MDBJEJ).

III. OBJECTIFS ET DEROULEMENT DU CONCOURS

3.1. Objectifs

3.1.1 Objectif général

L'objectif général de ce concours est de contribuer à l'émergence d'une jeune classe d'entrepreneurs résilients, véritables acteurs de développement socioéconomique du pays.

3.1.2 Objectifs spécifiques

- Sélectionner et promouvoir les meilleures entreprises résilientes et porteuses de projets de développement à fort impacts socioéconomiques et environnementaux ;
- Sélectionner et primer 12 jeunes entrepreneurs bénéficiaires des mécanismes de promotion de l'entrepreneuriat du MDBJEJ dont 06 promoteurs de micro-entreprises et 06 promoteurs de petites entreprises répartis sur toute l'étendue du territoire ;
- Stimuler la croissance des entreprises et toutes les formes d'innovations dans les territoires ;
- Mobiliser les acteurs de développement nationaux et locaux autour de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes.

3.2. Lancement

Le concours sera officiellement lancé le **06 décembre 2022** en présentiel et en visioconférence via la plateforme Zoom et sera suivi d'une sensibilisation des jeunes entrepreneurs à travers différents canaux d'information (appel, sms, site web, réseaux sociaux).

L'appel à candidatures du présent concours sera ouvert sur la période du **06 décembre 2022** au **07 janvier 2023** à 23h59 min.

3.3. Secteurs d'activités retenus et la catégorie d'entreprises

3.3.1. Secteurs d'activités

Ce concours couvrira principalement cinq (05) secteurs d'activités :

- Transformation agroalimentaire ;

- Production végétale ;
- Production animale ;
- Artisanat¹ ; et
- Services².

3.3.2. Catégorie d'entreprises

Peuvent participer à la compétition, toutes micros et petites entreprises³ de droit togolais (au sens de la nouvelle Charte des Très petites, petites et moyennes entreprises du Togo) ayant au moins deux (02) années d'existence (créer avant le 1^{er} novembre 2020), évoluant dans l'un des secteurs d'activité susmentionnés et qui présente un fort impact social.

3.4. Critères de sélection

La sélection des candidats se fera sur la base de deux (2) types de critères : *les critères généraux et les critères spécifiques*.

3.4.1. Critères généraux

Les critères généraux sont éliminatoires. Les dossiers incomplets ou documents partiellement remplis ne seront pas traités. Ces critères se présentent comme suit :

- Être togolais et avoir un âge compris entre 18-45 ans ;
- Être promoteur d'une entreprise à fort potentiel de croissance et qui contribue au développement sociétal à travers son impact économique et social. (***Joindre la copie d'une pièce d'identité : carte d'identité, naissance, nationalité***) ;
- Être porteur d'une entreprise innovante et résiliente (***démontrer que votre entreprise a été résiliente face au COVID 19 et ses conséquences et maintient le cap malgré les répercussions de la crise économique actuelle***) ;
- Fournir un dossier complet et dûment renseigné ;
- Avoir bénéficié de l'accompagnement d'un dispositif de promotion de l'entrepreneuriat sous le MDBJEJ ;
- Être à jour dans le remboursement du crédit à la date du dépôt des dossiers.
Ce critère concerne les jeunes ayant obtenu un crédit auprès d'une institution financière pour la mise en œuvre de leur projet. (SFD⁴ : Joindre une copie du tableau d'amortissement du crédit et une copie du carnet de remboursement actualisé ; Banques : le relevé de compte des trois derniers mois et le

1 Artisanat : Coiffure, couture, tissage, soudure, menuiserie, mécanique, savonnerie, maçonnerie, art et peinture.

2 Services : Restauration, informatique, auto-école, pressing, service d'entretien, cabinets d'expertise comptable, cabinet de prestation de services intellectuels, négoce et distribution.

3 Le chiffre d'affaires 2021 est supérieur ou égal à cinq millions (5 000 000) F cfa et inférieur à trente millions (30 000 000) F cfa pour les micro entreprise et supérieur ou égal à trente millions (30 000 000) F cfa et inférieur à cent cinquante millions (150 000 000) F cfa, pour les petites entreprises.

4 Système Financier Décentralisé

tableau d'amortissement ; ceux qui ont soldé leur crédit : Joindre la preuve du crédit soldé [une copie du carnet de remboursement ou du relevé de compte, ...] ;

- Joindre obligatoirement les états financiers (2021 et 2020) si le chiffre d'affaires annuel de l'entreprise excède 30 000 000 F CFA ;
- Soumettre un projet de consolidation ou de croissance de l'entreprise (***fiche projet à télécharger en ligne et à remplir***) ;
- Renseigner et joindre le formulaire de candidature (***formulaire disponible en ligne***) ;
- Evoluer dans l'un des secteurs d'activité suivant : **transformation agroalimentaire, production végétale, production animale, artisanat et service** ;
- **N'avoir pas été primé lauréat des éditions précédentes du concours.**

3.4.2. Critères spécifiques liés à chaque secteur d'activité

En plus des dossiers à fournir au niveau des critères généraux, chaque candidat en fonction de son secteur d'activité doit obligatoirement joindre les documents complémentaires liés aux critères spécifiques.

3.4.2.1 Transformation agroalimentaire

- Avoir immatriculé son entreprise à la Chambre du Commerce et d'Industrie du Togo (***joindre une copie de la carte unique de création d'entreprise ou de la carte d'opérateur économique***) ;
- Avoir effectué une analyse microbiologique d'un produit mis sur le marché (***joindre une copie des documents d'analyse ou de certification***) ;
- Tenir une petite comptabilité de l'entreprise (***joindre une copie des pages des trois derniers mois du cahier de caisse ou cahier journal ou imprimer un état comptable dans le cas d'une comptabilité informatisée***).

3.4.2.2 Production végétale

- Tenir une petite comptabilité de l'entreprise (***Joindre une copie des pages des trois derniers mois du cahier de caisse ou cahier journal ou imprimer un état comptable dans le cas d'une comptabilité informatisée***) ;
- Joindre les documents de contrats de production pour les deux dernières campagnes si possibles.

3.4.2.3 Production animale

- Bénéficiaire de l'appui technique d'un organisme de contrôle vétérinaire au Togo ou d'un vétérinaire certifié (***Joindre une copie des pages des trois derniers mois pour le document de suivi vétérinaire ou tout autre document utilisé pour le suivi sanitaire des animaux***) ;
- Tenir une petite comptabilité de l'entreprise (***Joindre une copie des pages des trois derniers mois du cahier de caisse ou cahier journal ou imprimer un état comptable dans le cas d'une comptabilité informatisée***).

3.4.2.4 Artisanat

- Tenir une petite comptabilité de la micro entreprise (*Joindre une copie des pages des trois derniers mois du cahier de caisse ou cahier journal ou imprimer un état comptable dans le cas d'une comptabilité informatisée*).

3.4.2.5 Services

- Joindre une copie de la carte unique de création d'entreprise ou carte d'opérateur économique ;
- Tenir une petite comptabilité de la micro entreprise (*Joindre une copie des pages des trois derniers mois du cahier de caisse ou cahier journal ou imprimer un état comptable dans le cas d'une comptabilité informatisée*).

3.5. Composition du dossier de candidature

Le dossier de chaque candidat doit comporter :

- Une fiche d'inscription dûment renseignée ;
- Un plan d'affaires de l'entreprise et des documents de preuve du respect des critères généraux et critères spécifiques liés à chaque secteur d'activités.

Le dossier de candidature sera téléchargé sur les sites web du FAIEJ (www.faiej.tg), PAEIJ-SP (www.paeijsp.com), CeRES (www.cerestogo.org) et du MDBJEJ (www.devbase.gouv.tg).

3.6. Communication

La mobilisation des jeunes se fera par le FAIEJ, le PAEIJ-SP et le CeRES au travers des moyens de communication suivants :

- Lancement du concours ;
- Publication du concours sur les réseaux sociaux et sur les sites web des dispositifs et incubateurs publics ;
- Insertion publicitaire sur les sites des médias en ligne ;
- Diffusion de communiqué de presse sur les radios.

3.7. Documents obligatoires pour la participation au concours

Les jeunes entrepreneurs qui souhaitent participer à ce concours devront remplir le formulaire d'inscription ressortant les informations sur leur identité, leur entreprise et autres informations.

Les candidats devront également joindre le plan d'affaires de leur entreprise dûment rempli suivant le modèle qui est mis à leur disposition dans le cadre de ce concours.

Les pièces justificatives pour les critères généraux et spécifiques doivent être jointes au dossier.

Le formulaire d'inscription et le canevas de plan d'affaires sont disponibles sur les sites : www.faiej.tg ou www.paeijsp.com ou www.cerestogo.org ou <http://devbase.gouv.tg/fr>

3.8. Dépôt des dossiers de candidature

La soumission des candidatures se fera en ligne ou par dépôt physique aux lieux et adresses indiqués sur le formulaire de candidature. Le dossier de candidature constitué doit être envoyé au plus tard le **07 janvier 2023 à 23h59 min** Temps Universel avec l'objet « **Candidature à la 4^{ème} Edition du Concours Meilleurs Jeunes Entrepreneurs** ».

Les soumissions des dossiers de candidature par email se feront en format ZIP ou RAR sur l'adresse mail suivante : cmje2022@faiej.tg

IV. ETAPES DE LA COMPETITION

A. Phase 1 : Sélection régionale

Cette phase consiste à sélectionner deux (02) lauréats régionaux (1 micro entreprise et 1 petite entreprise) qui participeront à la finale nationale. La sélection desdits jeunes se déroulera simultanément dans les six (6) régions du Togo (Région des Savanes, la Kara, la Centrale, des Plateaux, la Maritime et le Grand Lomé) suivant les étapes ci-dessous :

1 Présélection	2 Sélection des entrepreneurs par étude de dossiers	3 Visite & Entretien et sélection des finalistes régionaux
<p>Critères : (complétude du dossier)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formulaire d'inscription dûment rempli ; ▪ Plan d'affaires pour le développement de la micro entreprise (rempli selon le canevas proposé) ; ▪ Copies des pièces justificatives demandées au niveau des critères généraux et spécifiques. <p>Présélection sera effectuée par le FAIEJ, le PAEIJ-SP, le CeRES avec l'appui des incubateurs publics.</p>	<p>Critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification des dossiers complémentaires liés aux critères spécifiques ; ▪ Evaluation des Plans d'affaires. <p>Composition du jury dans chaque région :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un représentant d'une banque ou d'une IMF partenaire ; ▪ Un représentant du cabinet / ONG d'expertise entrepreneuriale ; ▪ Un représentant d'un incubateur public ; ▪ Un représentant d'ICAT/CCIT ; ▪ Un représentant du FAIEJ/PAEIJ-SP/DJEJ/CeRES. 	<p>Critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appréciation du niveau d'activité du candidat ; ▪ Vérification de la bonne tenue des outils de gestion ; ▪ Motivation du candidat ; ▪ Faisabilité du plan de développement.

La phase de candidature sera ponctuée de rencontres régionales avec les jeunes entrepreneurs bénéficiaires du FAIEJ pour d'échanger avec eux leur des thématiques entrepreneuriales afin de les encourager et les inviter à participer à la compétition.

4.1.Etape 1 : Présélection des dossiers

À la clôture du dépôt des candidatures le **07 janvier 2023**, les dossiers soumis feront l'objet d'un premier tri qui sera suivi d'une étude desdits dossiers.

La présélection se déroulera du **10 au 13 Janvier 2023** simultanément dans chaque région. Les dossiers incomplets, partiellement remplis ou ne respectant pas les critères généraux de sélection seront éliminés de la compétition. Un dossier incomplet est un dossier dans lequel manque un des éléments demandés aux niveaux des critères généraux et/ou spécifiques.

La liste des dossiers présélectionnés sera publiée sur les réseaux sociaux et sites Web des mécanismes impliqués dans l'organisation du concours.

4.2.Etape 2 : Étude des dossiers

Il s'agit de l'évaluation globale du dossier de candidature. Les dossiers seront notés par rapport à la vérification des documents demandés au niveau des critères spécifiques, à l'analyse du plan d'affaires soumis par le candidat et d'autres critères qui seront définis par le jury avec l'appui du FAIEJ, du PAEIJ-SP, de la DJEJ et du CeRES. A l'issue de l'évaluation, 10 entreprises seront retenues par région (à raison de 05 micro-entreprises et 05 petites entreprises), selon les secteurs d'activité ci-après (50% de chaque catégorie d'entreprise pour chaque secteur retenu) :

- + Transformation agroalimentaire : 02
- + Production animale : 02
- + Production végétale : 02
- + Artisanat : 02
- + Services : 02

Les 10 candidats par région ainsi sélectionnés seront admissibles pour l'étape de visite / entretien sur leur lieu de travail. L'évaluation sera conduite par un jury constitué des représentants d'une banque ou d'une IMF partenaire, un cabinet /ONG d'expertise entrepreneuriale, de l'ICAT/CCIT, d'un incubateur public et du FAIEJ/PAEIJ-SP/DJEJ/CeRES.

L'évaluation des dossiers se déroulera simultanément dans chaque région du **17 au 20 Janvier 2023**.

4.3.Etape 3 : Visite et entretien avec les candidats

A cette étape, une mission sera organisée simultanément dans chaque région du **24 au 26 Janvier 2023** par les jurys pour visiter et faire l'entretien sur les lieux de travail avec les dix (10) candidats régionaux sélectionnés. Il s'agira d'apprécier le niveau d'activité du candidat, de vérifier la bonne tenue des outils de gestion, de contrôler l'exactitude des dossiers fournis par le candidat, d'examiner la faisabilité du plan de développement et de conduire un entretien de quarante (40) minutes en moyenne pour évaluer le niveau de motivation du candidat. La note finale de chaque candidat, sera

la somme des notes obtenues à l'étape 2 qui représente le 1/3 et celle de l'étape 3 qui représente les 2/3.

A la fin du processus, **les deux (02) lauréats de chaque région (1 lauréat par catégorie) seront retenus ; Dix parmi eux (50% de chaque catégorie) recevront les prix régionaux et deux autres qui seront retenus lors de la phase finale nationale recevront les prix nationaux** (1 prix national pour chaque catégorie).

B. Phase 2 : Sélection nationale

Les douze (12) finalistes régionaux présenteront du **1^{er} au 04 février 2023** en ligne, par catégorie, leur projet devant un jury national, indépendant des jurys régionaux. Il sera constitué également d'un représentant d'une banque ou d'une IMF partenaire, un cabinet d'expertise entrepreneuriale et un représentant du FAIEJ/PAEIJ-SP/DJEJ/CeRES afin de sélectionner parmi les douze (12) lauréats **deux (02) meilleurs projets nationaux**.

C. Phase 3 : Cérémonie de remise des prix

Cette cérémonie d'apothéose marque l'aboutissement du concours. Elle se tiendra **le 17 Février 2023** et verra la remise des prix au douze (12) lauréats : deux nationaux et dix régionaux.

V. CALENDRIER DU CONCOURS

Libellés	Dates
Lancement de la 4 ^{ème} édition du Concours Meilleurs Jeunes Entrepreneurs	06 Décembre 2022
Clôture de la soumission des candidatures	07 janvier 2023
Présélection des dossiers	10 au 13 janvier 2023
Publication des résultats de la présélection	16 janvier 2023
Évaluation des dossiers par le Jury	17 au 20 janvier 2023
Publication de la liste des candidats retenus	23 janvier 2023
Mission de visite et d'entretien des candidats retenus pour la sélection des douze (12) meilleurs/ soit deux (02) lauréats par région	24 au 26 janvier 2023
Présentation des projets pour la sélection des deux (02) champions nationaux	1 ^{er} au 4 février 2023
Cérémonie de remise de prix aux lauréats	10 ou 17 février 2023

VI. PARTENAIRES FINANCIERS

- ORABANK TOGO
- PNUD
- UTB
- BOLLORE AFRICA & LOGISTICS
- TOGO-INVEST

- INAM
- T-OIL
- AUTRES A MOBILISER.

VII. PARTENAIRES D'EXECUTION

- Direction de la Jeunesse
- Cabinet d'expertise entrepreneuriale
- IMF ou Banque partenaire
- Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT)
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT)